

# Règlement périscolaire 2025-26

### BIENVENUE DANS NOS ÉCOLES!

#### Chers parents,

Les élus du Syndicat Intercommunal à Vocation **Éducative (SIVE)** souhaitent une bonne rentrée à vos enfants dans l'une de nos trois écoles. Que ce soit à Canté, à Lissac ou à Saint-Quirc, les agents des écoles accueillent vos enfants dans un environnement serein, sécurisé et bienveillant, en lien étroit avec les équipes éducatives. Ce règlement à pour objectif de vous fournir toutes les informations pratiques, et les règles essentielles du fonctionnement du périscolaire. Nous vous remercions de veiller au respect de ce règlement, gage d'un bon

Monique Dupré-Godfrey, Présidente du SIVE Maire de Lissac

fonctionnement collectif.

École de Canté	École de Lissac	École de Saint- Quirc	
13 bis rue du Général Sarrut 09700 CANTÉ	Place de la salle des Fêtes 09700 LISSAC	Promenade du Progrès, 09700 SAINT-QUIRC	
05.61.60.34.77	05.61.67.37.89	05.61.67.39.20	
ce.0090162c@ ac-toulouse.fr	ce.0090662w@ ac-toulouse.fr	ce.0090475t@ ac-toulouse.fr	

0

Garderie: 05.61.67.37.89

#### Permanence gestion périscolaire

Le mercredi : 9h-11h Mairie de Lissac ou sur rendez-vous en cas de besoin

#### Nous contacter

Mail: sive09700@orange.fr (de préférence)
Portable: 07.68.92.67.46.

Contact : Céline Pol, coordinatrice du périscolaire



Nous ne répondons aux mails ou sms qu'en journée et ni le weekend ni les jours fériés.

Le saviezvous ? Les élus du SIVE sont désignés par les conseils municipaux des mairies de Canté, Labatut, Lissac et Saint-Quirc (2 par mairie). Ils élisent un.e Président.e et un.e Vice-Président.e



# Règlement périscolaire 2025-26



# Le règlement

#### Les parents

- Respect des délais d'inscription et de paiement. En cas de difficulté, s'adresser à la présidente du SIVE.
- Sensibiliser les enfants au respect d'autrui : agents, intervenants, autres enfants...
- Sensibiliser les enfants au respect du travail des adultes : pas de dégradation de matériel ou de mobilier.

#### Les enfants

- Je respecte les adultes qui s'occupent de moi, dans la classe, à la cantine, dans le bus scolaire, à la garderie...
- Je respecte mes camarades.
- Je ne gaspille pas la nourriture et je goûte de tout à la cantine.
- Je me lave les mains plusieurs fois par jour.



### Les interdits

- Pas de téléphone portable, pas de consoles de jeux
- Pas d'objets de valeurs (bijoux, etc)
- Pas de goûters contenant des "cadeaux", pas de bonbons
- Pas d'objets pouvant blesser (couteaux, etc)
- Les insultes, les gros mots, les gestes violents envers quiconque, les dégradations volontaires sur mobilier ou matériel : interdits !



Tout manquement au règlement et aux interdits pourra entrainer une exclusion, temporaire, voire définitive.
Aucun remboursement ne sera dû à la famille en cas d'exclusion.



Par ailleurs, le SIVE ne sera en aucun cas tenu pour responsable en cas de vol ou dégradation d'un objet interdit.



En cas de dégradation volontaire de matériel ou mobilier, les maires présenteront les factures aux parents pour réparation financière.



## Règlement périscolaire 2025-26



# Le règlement : spécial restauration scolaire

# A l'attention des parents des nouveaux élèves

- La réservation des repas et des activités périscolaires se font via la plateforme CITYVIZ, mensuellement.
- Vous allez recevoir prochainement un mail de Cityviz contenant un identifiant et un mot de passe vous permettant de vous connecter, soit en version mobile, soit en version web.
- L'utilisation de Cityviz est très intuitive, toutefois, un tutoriel de quelques minutes vous permettra d'anticiper toute interrogation. Le lien pour accéder à ce tutoriel se trouve ciaprès: <a href="https://aide.cityviz.io/courses">https://aide.cityviz.io/courses</a>
- Une fois la procédure d'accès finalisée, vous pourrez aller saisir les éléments demandés : identité, coordonnées... ATTENTION : une pièce manquante aura pour incidence de retarder la validation de votre compte et donc l'inscription de vos enfants.
- TRES IMPORTANT : les tarifs de la garderie sont fonction du Quotient Familial (QF). Il vous incombe d'aller saisir votre tranche et de déposer les justificatifs. dans la plateforme. Sans dépot de votre part, la tranche la plus élevée vous sera facturée.

# A l'attention de tous les parents



**Dates d'inscription à respecter** : aucune inscription ne pourra être prise en compte passé la date donnée.



AUCUNE INSCRIPTION PAR MAIL NE SERA PRISE EN COMPTE. Utiliser uniquement la plateforme CITYVIZ.



La plateforme CITYVIZ bloquera toute inscription passée après la date limite. Il ne sera plus possible de saisir les jours. Il ne sera donc pas possible pour l'enfant de déjeuner à la cantine. La date d'inscription figure sur la fiche d'inscription.



En cas d'absence, ayant pour incidence une annulation de la cantine et/ou de la garderie, seules seront acceptées et remboursées sous forme d'avoir les absences supérieures à 3 jours, ayant été signalées 48h à l'avance pour la cantine, 24h à l'avance pour la garderie, sur justificatif. En cas de force majeure, à justifier, une inscription en dernière minute sera possible pour un repas dit "repas secours", qui sera facturé 5€. Signalement d'absence par sms sur le portable du SIVE.



Apporter une serviette au nom de l'enfant Apporter une gourde (pour la garderie)



IMPORTANT : les agents ne sont pas habilités à administrer des médicaments, même avec une ordonnance, hors protocole validé par le médecin scolaire (P.A.I.).



### Garderie et restauration scolaire

### **Les tarifs 2025-26**

## La garderie



Le matin: 7h30 Après la classe : jusqu'à 18h30



Un seul lieu: pour les 3 écoles

# l'école de Lissac

# La garderie : tarification



Attestation de Quotient Familial (QF) à obtenir auprès de la CAF. A défaut, avis d'imposition N-2. Pas de justificatif = tranche la plus haute appliquée.

		QF<435	435 <qf<530< th=""><th>530<qf<700< th=""><th>QF&lt;700</th></qf<700<></th></qf<530<>	530 <qf<700< th=""><th>QF&lt;700</th></qf<700<>	QF<700
	Matin et soir	1.10€	1.20€	1.40€	1.70€
	Matin seul	0.45€	0.50€	0.65€	0.80€
	Soir seul	0.65€	0.70€	0.75€	0.90€

# La restauration scolaire



Peut varier selon l'école. Voir horaires page suivante.



**Dans** chacune des écoles.



**Tarif unique** par enfant et par repas

4.20€

### Modes de règlements



Paiement en ligne (PC ou mobile) par CB ou virement bancaire

Les chèques ou espèces ne sont acceptés qu'à titre exceptionnel et sur validation de la présidente du SIVE

En cas de difficulté, n'attendez pas! Contacter le SIVE en amont. Nous trouverons toujours une solution.

Proposer des prestations périscolaires n'est en aucun cas une obligation pour les communes. Si vous faites le choix d'inscrire vos enfants à ces prestations,

vous vous conformez à la règlementation.

Dans le cas contraire, vous exposez votre enfant à une exclusion, temporaire ou définitive.



# Horaires des écoles, du périscolaire et des transports scolaires



A compter de septembre 2025, la semaine scolaire est de 4 jours. Aucune activité, scolaire ou périscolaire, le mercredi.

Lundi - mardi - jeudi - vendredi	École de Canté	École de Lissac	École de Saint-Quirc
Garderie (située à l'école de Lissac)	7h30 (à Lissac)	7h30	7h30 (à Lissac)
Accueil - prise en charge par les enseignants	8h35	8h35	8h20
Classe	8h45-12h00	8h45-12h00	8h30-12h00
Cantine et garderie	12h00-13h35	12h00-13h20	12h00-13h35
Sieste (Canté)	13h00		
Accueil - prise en charge par les enseignants	13h35	13h20	13h35
Classe	13h45-16h30	13h30-16h15	13h45-16h15
Sortie	16h30	16h15	16h15
Garderie (fin)	18h30 (à Lissac)	18h30	18h30 (à Lissac)

## Les transports scolaires

Les transports scolaires sont exclusivement gérés par la Région Occitanie.

Pour toute question:

https://www.lio-occitanie.fr/transportscolaire-ariege

> Maison de la Région à Foix : 05.61.39.69.09

Aucun enfant ne sera accepté à bord du bus scolaire s'il n'a pas sa carte.

1	Horaires matin	Lieu	Horaires soir bus 1	Lieu	Horaires soir bus 2	Lieu
Ć	8h10	Canté	16h15	St Quirc	16h35	Canté
	8h15	Labatut	16h35	Lissac	16h40	Labatut
	8h20	Lissac	16h55	Labatut	16h45	Lissac
	8h25	St Quirc	17h00	Canté	16h50	St Quirc
	8h30	Lissac			16h55	Lissac
1	8h35	Labatut			17h00	Labatut
E	8h40	Canté			📵 17h05	Canté

Deux bus scolaires le





